

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Clémence Richard, greffière adjointe par intérim de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2021-1026 pour la mise aux normes des bandes de la glace A du centre Henry-Leonard et travaux divers 2021 - Emprunt de 2 143 500 \$ est de 16 758.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 687.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0 .

Je déclare que le Règlement 2021-1026 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 7^e jour du mois de mai 2021.



CLÉMENCE RICHARD
Greffière adjointe par intérim